

02.06.10 | 04:30 | La Côte

MONT-TENDRE

## L'antenne attendra



Ce photomontage illustre le projet d'installation d'une antenne de 25 m sur le Mont-Tendre. DR

Le projet de mât radio destiné au contrôle aérien mobilise contre lui les défenseurs de la nature.

Le projet d'antenne de contrôle aérien au Mont-Tendre va devoir attendre. La défense du plus haut sommet du Jura, qui s'organise depuis plusieurs jours (*La Côte* des 25 mai et 1er juin), a porté ses premiers fruits, hier, sur les fronts judiciaire et politique.

La justice a suspendu les travaux envisagés, le temps de statuer. Le recours introduit par les organisations de défense de la nature devant la Cour de droit administratif et public (CDAP) du Tribunal cantonal vaudois a automatiquement un effet suspensif, confirmait hier le secrétariat du magistrat en charge du dossier, François Kraft.

La nouvelle avait été annoncée, en début d'après-midi, à la tribune du Grand Conseil par le député Raphaël Mahaim. L'écologiste morgien avait saisi, avec plusieurs députés du district de Morges, l'organe délibérant d'un projet de résolution urgente demandant au Conseil d'Etat d'intervenir auprès des autorités fédérales pour différer les travaux. Le temps d'y voir clair dans une procédure excluant l'enquête publique pour cause de «secret défense». Syndic de Montricher, commune propriétaire du site, le député Michel Desmeules a rappelé l'historique des contacts de la Municipalité avec l'armée, soulignant le secret absolu qui a prévalu depuis 2006. Et le *silence radio* qui a duré près de deux ans avant l'annonce du projet définitif.

En l'absence de la cheffe du département concerné, Jacqueline de Quattro, le conseiller d'Etat Jean-Claude Mermoud s'est vivement étonné que le Grand Conseil se saisisse d'un débat qu'il estime ne pas être de sa compétence. Le ministre a souligné que Berne a fait une juste pesée des intérêts entre la préservation de l'environnement et la sécurité. Cela n'a pas empêché les députés, à l'issue d'un débat nourri, de voter la résolution par 47 voix contre 19.

A l'issue du débat, Raphaël Mahaim s'est dit *content que le parlement vote notre résolution à une très large majorité*. Par ailleurs le député Vert estime que l'effet suspensif du recours introduit devant la CDAP *représente une victoire de forme*. Autre député signataire du projet de résolution, le Birolan Jean-Marie Surer réagissait lui aussi: *je suis un militariste convaincu. Mais il faut que l'on sache si l'Armée a besoin de cet équipement ou si Skyguide utilise le Département fédéral de la défense pour arriver à ses fins. Ce que personne n'est en mesure de dire aujourd'hui*, précise le député libéral. Pro Natura, recourante aux cotés du WWF et de la Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage, a qualifié cette décision de *premier pas*. Un autre recours a été introduit devant le Tribunal administratif fédéral. Dans la foulée, le groupe des Verts a déposé une interpellation au Conseil d'Etat, concernant l'implantation de cette antenne de 25 mètres de haut, annoncée le 21 mai dernier par Skyguide et l'armée suisse. JULIEN LELONG

JLELONG@LACOTE.CH

Dernière mise à jour : 02.06.10 | 07:20